

Immigration et asile : Lois scelerates et fascisantes

Banquet républicain du 21.10.06 (Solidarité sans frontière)

Sans doute le large échec du référendum lancé contre les deux lois discriminatoires concernant étrangers et requérants d'asile n'est-il pas particulièrement encourageant. Mais il convient de garder en mémoire l'extraordinaire mobilisation suscitée par la campagne référendaire.

En bonne méthode d'histoire politique engagée, on pourra retenir de cette confrontation référendaire trois points :

Centrée sur les «abus», la campagne des partisans a été doublement mensongère. C'est en effet un premier mensonge que d'assimiler les très nombreux refus opposés aux requérants d'asile à autant de demandes illégitimes ; le taux très élevé des «non-entrées-en-matière» et des demandes refusées n'est que le résultat des pratiques restrictives et souvent elles-mêmes abusives de l'administration de l'office des migrations. Mais il y a un second mensonge à accuser les requérants d'asile d'abus délictueux, tandis que ces abus sont d'abord commis par les Suisses, par exemple par l'emploi de sans-papiers dans des conditions de travail totalement illégales ; par ailleurs, aux délits mineurs des petits dealers accusés de profiter du droit d'asile on doit comparer les profits scandaleux tirés des transactions financières liées à un trafic de stupéfiants largement favorisé par le secret bancaire.

La victoire remportée par l'UDC et par Christophe Blocher n' a fait qu'attiser la campagne démagogique de dénigrement des droits civiques et civils : mise en cause de la norme anti-raciste, déclarations populistes sur l'incapacité des Africains à prendre leur destin en mains, ouverture de camps pour celles et ceux qui ne se soumettraient pas au droit d'exception qu'est devenu le droit d'asile. Or qui dit discrimination et abolition des règles de l'Etat de droit dit institution d'un régime d'inspiration fasciste. Par l'affaiblissement des institutions politiques et des services publics, par une politique populiste des plus réactionnaires, ce processus est à l'œuvre depuis plusieurs années en Suisse ; il déploie désormais ses pleins effets. Cette action fascisante est d'autant plus insidieuse qu'elle n'assume pas les formes du national-socialisme des années trente, mais celles d'un paradoxal national-libéralisme. Tout en dénigrant les services sociaux pour les priver de leurs moyens, on renforce à tous les niveaux, dans le secteur public comme dans les entreprises privées, l'appareil de contrôle et de répression. Les accusations d'abus et les mesures discriminatoires touchent désormais aussi des groupes de la population résidente : inscrits à l'AI, bénéficiaires de l'AVS, etc. Ce national-libéralisme populiste est d'autant plus insidieux que le développement presque sans entraves du capitalisme néo-libéral approfondit la crise sociale tout en maintenant une croissance économique qui ne profite plus qu'aux couches aisées de la population : les discriminations politiques vont de pair avec les discriminations économiques. Le combat pour les requérants d'asile et pour les droits des étrangers s'inscrit donc dans la lutte pour le respect des droits politiques et démocratiques pour toutes et tous, en Suisse comme dans le reste du monde, avec lequel la globalisation devrait nous rendre solidaires. On se rappelle le silence des représentants socialistes au Conseil fédéral dans la présentation des deux lois scélérates ; le silence complice est la plus grande caution que l'on puisse apporter à la fascisation, à la fois nationaliste et libérale, du régime politique helvète. Il faut le rompre et le dénoncer, haut et fort.

Claude Calame

Prof. hon. UNIL, Directeur d'études, EHESS , Paris